

Au tribunal, Tapie «acteur» et combattant

Au premier jour de son procès, lundi, l'ancien homme d'affaires ne s'est pas départi de son franc-parler.

STÉPHANE DURAND-SOUFFLAND
sourandsouffland@lefigaro.fr

PROCÈS Défenseur charitable des «gilets jaunes», Bernard Tapie, 76 ans, occupe la 32^e chambre du tribunal correctionnel de Paris comme le premier rond-point venu. Celui qui, lundi après-midi, se présente à son procès sous la profession d'«acteur» – pour quoi pas, il avait l'embaras du choix – commence par s'en prendre à la presse. Manière efficace de s'échauffer en attendant l'arrivée de ses juges.

«Une belle brochette», grince-t-il à l'attention des reporters, avec la même animosité que beaucoup de ses protégés fluorescents. Aminci par la maladie, mais élégant dans son complet bleu nuit, cravaté, Bernard Tapie fond sur eux avec les sourcils froncés et cet air farouche qui lui sont familiers. Il leur reproche de «prendre [leurs] infos auprès des avocats» de la partie adverse, qu'il affuble de noms d'oiseaux. D'un coup, il s'adoucit, attrape par le coude un des journalistes qu'il honnit le plus, l'attire à l'écart pour lui «montrer un truc».

Le voici à présent qui donne à la cantonade un cours de droit international. Tel le camelot de sa propre dette, il ironise ensuite sur le montant de celle-ci selon ses créanciers européens : «C'est pas 200, ni 400, ni 500, ni 800 000 euros qu'ils me demandent, mais 1,6 milliard!» Bernard Tapie se régale dans ce rôle de victime autoproclamée de la finance occidentale. Le public est aux anges. La presse entoure complaisamment l'embobineur qui, pourtant, la vomit.

Le tribunal fait son entrée. Les six



Bernard Tapie à son arrivée, lundi, au palais de justice de Paris.

prévenus du procès dit «de l'arbitrage Tapie-Adidas-Crédit lyonnais» s'assoient côte à côte, comme des passagers du métro de Londres. Seul Bernard Tapie, sur le premier fauteuil, se tourne vers la présidente, les autres préférant le vis-à-vis de la partie civile et des deux procureurs. Dans l'ordre du wagon judiciaire suivent Maurice Lantourne, avocat de l'«acteur» – qui fut aussi mi-

nistre et homme d'affaires; Pierre Estoup (92 ans), haut magistrat à la retraite, l'un des trois arbitres du règlement contesté de l'affaire Adidas; Bernard Scemama et Jean-François Rocchi, responsables des structures de sauvetage d'un Crédit lyonnais jadis au bord du gouffre; Stéphane Richard, ex-directeur de cabinet de la ministre des Finances (2007-2011) Christine Lagarde

et actuel PDG d'Orange. Ils répondent notamment d'escroquerie et détournement de fonds publics (ou complicité). Peine encourue : 7 ans de prison, 375 000 euros d'amende.

Au centre des débats, un arbitrage, rendu au bénéfice de Bernard Tapie, neuf mois après l'arrivée à l'Élysée de Nicolas Sarkozy, que l'«acteur» avait soutenu pendant sa campagne. L'ancien

ministre, obligé de céder Adidas en 1992 pour entrer au gouvernement, accumulait les déboires devant les juridictions classiques.

«Préjudice moral»

Et voilà que trois juristes renommés – Pierre Estoup, Pierre Mazeaud, Jean-Denis Bredin – estiment à contre-courant que, comme il le prétend depuis des lustres, il a bel et bien été lésé par le Crédit lyonnais, missionné pour organiser la vente d'Adidas à Robert Louis-Dreyfus! Montant de la réparation : quelque 403 millions d'euros, dont 45 mets d'impôt alloués pour «préjudice moral». Entre-temps, Bernard Tapie avait été reçu une cinquantaine de fois au palais présidentiel. D'où la thèse de l'accusation, réfutée par les prévenus, d'un arbitrage joué d'avance, à l'entier profit d'un supporter zélé du chef de l'État.

Christine Lagarde, directrice générale du FMI depuis 2011, a été condamnée pour «négligence», mais dispensée de peine, par la Cour de justice de la République, laquelle entérinait de facto l'existence d'un détournement de fonds publics, voire d'une escroquerie bien huilée. Son procès en a laissé entrevoir des couilles peu reluisantes, qu'un tribunal «normal» pourra peut-être éclairer d'un jour encore plus cru.

Bernard Tapie, par ailleurs, a été défait par les juridictions civiles, qui l'ont déjà condamné à rembourser les 403 millions. C'est entre ces deux sentences, redoutables pour la défense, que s'est ouvert un procès prévu pour durer jusqu'au 4 avril, à raison de quatre demi-journées hebdomadaires. ■

Les surveillants de prison exigent plus de sécurité

Taser, palpation des visiteurs: après l'attaque terroriste de Condé-sur-Sarthe, l'administration pourrait accéder à leurs demandes.

PAULE GONZALÉS pgonzales@lefigaro.fr

JUSTICE Guerre de chiffres en attendant de rencontrer Nicole Belloubet, jeudi. Mardi matin, FO-surveillants pénitentiaires a annoncé pas moins d'une centaine de prisons affectées par le mouvement social commencé après l'attentat islamiste, le 5 mars à la maison centrale de Condé-sur-Sarthe.

Lundi matin, les prisons, entre autres, des Beaumettes, de Salon-de-Provence, de Fleury et de Melun ont été bloquées ou soumises à des refus de prise de service, avant que les grévistes ne soient délogés. À Rouen, une grève du zèle a été suivie par les surveillants. L'administration pénitentiaire minimise la mobilisation en affirmant que seuls 18 établissements seraient concernés par le mouvement, avec trois blocages musclés devant les prisons

de Condé-sur-Sarthe, Draguignan et Bois-d'Arcy. En guise de tour de chauffe avant la rencontre avec la garde des Sceaux, les organisations syndicales ont été reçues par Stéphane Bredin, le directeur de l'administration pénitentiaire, qui s'est montré plutôt ouvert à leurs demandes. Un «échange constructif», selon lui, qui a également «satisfait» le président de FO-pénitentiaire, Emmanuel Baudin : «Ils ont écouté nos revendications, on va avancer sur plusieurs points. On sent bien qu'on est dans un virage sécuritaire», a-t-il réagi.

Promesses non tenues

Durant la rencontre, Emmanuel Baudin n'avait rien lâché : «Nous demandons la classification des établissements en fonction de la dangerosité des détenus, la possibilité d'être équipés de Taser dans les établissements les plus dangereux, la mise



Une banderole accrochée, jeudi, devant la prison d'Alençon-Condé-sur-Sarthe.

en place de brigades cynophiles pour déteinter les armes et les explosifs. Nous maintenons nos revendications de rémunération car la sécurité de nos établissements en dépend». La direction de l'administration pénitentiaire (DAP) serait désormais d'accord pour expérimenter l'usage de Taser dans les établissements les plus sensibles. De même, à Condé-sur-Sarthe, une expérimentation de palpations des visiteurs pourrait être mise en place pour une durée de trois mois. La DAP n'est plus opposée à la formation de brigades cynophiles.

Reste la classification des établissements : «Cela prendra beaucoup de temps», prédit Baudin. À l'Ufap-Unsa, on fait les comptes des promesses non tenues, lancées il y a un an : «Les fouilles inopinées par les surveillants ne sont pas passées dans les mœurs pénitentiaires, les dotations en équipement se font au compte-

gouttes et de manière aléatoire, le renouvellement des moyens de communication et des alarmes obsolètes n'est pas terminé. Les unités pour détenus violents s'ouvrent à effectifs constants. On attend les 450 places en quartier étanche qui auraient dû ouvrir fin 2018 pour les détenus terroristes», note Wilfried Fonck, de l'Ufap-Unsa. «L'accès aux unités de vie familiale (UVF) est un moyen de calmer les détenus les plus durs», souffle-t-il à la DAP, même si l'on admet qu'une évolution devrait au moins être discutée. En attendant, «le directeur de cabinet de la ministre nous a dit que jamais les fonctionnaires de Condé n'auraient dû laisser entrer une femme en djellaba. C'est totalement faux. On ne peut interdire l'accès ou fouiller que si ça somme au portique», s'insurge Emmanuel Baudin, qui voit se profiler la mutation prochaine de Jean-Paul Chapu, le directeur de Condé-sur-Sarthe. ■

L'aide aux victimes du terrorisme s'améliore

Partenariat avec Pôle emploi, centre national de résilience, indemnisation, mémorial... Le plan interministériel créé en novembre 2017 se concrétise peu à peu, offrant une meilleure prise en charge.

JEAN CHICHIZOLA

TERRORISME La République était au chevet des victimes du terrorisme lundi, journée européenne de commémoration, avec la réunion du comité interministériel de l'aide aux victimes. L'occasion de dresser un bilan d'étape du plan interministériel validé par Matignon en novembre 2017 et élaboré sous l'égide de la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, Elisabeth Pelsez. Mais aussi de rappeler les actions en cours ou encore à mener. Ce plan traite de la question du terrorisme mais englobe aussi des mesures concernant les victimes de catastrophes naturelles ou d'accidents, également suivies par la délégation.

Depuis 2017, une série de mesures ont ainsi été prises : création en février d'un centre national de ressources et de résilience, animé par une équipe pluridisciplinaire des CHU de Lille et de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (hôpital Avicenne), pour valoriser la recherche universitaire et recenser les

pratiques «en matière de prise en charge de tous types de psycho-traumatisme». Dans un autre registre, une convention-cadre, signée avec Pôle emploi le 1^{er} décembre 2017, a renforcé la prise en charge des victimes du terrorisme cherchant un travail ou devant se reconverter. Le site Internet Guide-victimes a par ailleurs été actualisé et les comités locaux d'aide aux victimes ont été développés,

Une première journée nationale d'hommage est prévue le 11 mars 2020

avec également des référents aide aux victimes dans chaque préfecture.

Adopté par la loi de programmation de la justice 2018-2022, le principe d'un juge de l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme (Jivat), qui devrait être créé d'ici à l'été, permettra un meilleur examen du contentieux de l'indemnisation. Le comité a enfin insisté sur la nécessité de «construire une politi-

que européenne et internationale de l'aide aux victimes» avec notamment le développement du réseau européen pour les droits des victimes et l'organisation, en novembre 2018, des assises européennes des associations d'aide aux victimes.

Sur le plan des chantiers en cours, le comité a abordé la question de «l'hommage et de la reconnaissance des victimes du terrorisme» avec le rappel de la première journée nationale d'hommage qui leur est dédiée, prévue le 11 mars 2020, et la possibilité d'attribuer la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme à des personnes touchées par des attentats survenus après le 1^{er} janvier 1974 (et non plus après le 1^{er} janvier 2006 comme initialement). Par ailleurs, le comité a révélé le nom du responsable de la mission de préfiguration pour la création d'un musée-mémorial des victimes du terrorisme. Spécialiste réputé et respecté de la Seconde Guerre mondiale et de la Collaboration, directeur de recherches au CNRS, l'historien Henry Rouso, qui a aussi beaucoup travaillé sur les notions de mémoire

collective et de travail de mémoire, se voit confier cette tâche. Assisté d'experts et de personnes qualifiées, il devra rendre d'ici à la fin de l'année un cahier des charges du mémorial, prélude au concours de maîtrise d'œuvre. En matière d'«harmonisation des systèmes d'information», un «système d'information interministériel sur les victimes d'attentats et de catastrophes» (Sivac) va être créé, afin de recenser «de façon beaucoup plus efficace les victimes d'attentats et catastrophes naturelles, permettant leur prise en charge de manière plus opérationnelle».

Un rapport est par ailleurs attendu sur un sujet très sensible sur le plan psychologique : l'amélioration de l'information et de la formation des professionnels à l'annonce des décès de victimes du terrorisme. En matière de «prise en charge des victimes françaises à l'étranger», deux groupes de travail sont en outre en train de plancher sur la question des frais de déplacement des victimes, en cas de procès à l'étranger, et sur leur accompagnement psychologique. ■

EN BREF

La prison à vie requise contre Mehdi Nemmouche

Une peine de prison à perpétuité a été requise lundi par le parquet à l'encontre du djihadiste français Mehdi Nemmouche, reconnu coupable aux assises de Bruxelles des quatre «assassinats terroristes» commis en 2014 au Musée juif de la capitale belge.

Loi anticasseurs : Macron saisira le Conseil constitutionnel

Emmanuel Macron a décidé de saisir le Conseil constitutionnel concernant la proposition de loi anticasseurs qui devrait être adoptée définitivement mardi au Sénat, alors que le gouvernement et la majorité voulaient en partie l'atténuer.

Policier tué accidentellement à Paris : deux agents suspendus

L'auteur du tir accidentel qui a tué un fonctionnaire de police dimanche dans les locaux de la police judiciaire parisienne ainsi qu'un adjoint de sécurité témoin de la scène ont été suspendus de leurs fonctions.